



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

peines

Question écrite n° 102410

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'application des peines de prison prononcées en France par la justice. D'après certaines sources, 90 000 peines seraient non exécutées. Seules les peines avec mandat de dépôt à l'audience (soit 30 % des peines de prison) sont immédiatement exécutées. La moitié des peines sont exécutées dans un délai inférieur à 3,7 mois mais 23 % ne sont toujours pas exécutées au bout d'un an et 10 % au bout de deux ans. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui confirmer ces données chiffrées et de lui préciser les mesures qu'il entend mettre en place afin de faciliter l'application des peines de prison prononcées par la justice.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102410

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 914

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)